

ÉVALUATION FINALE
NIG/026, NIG/703, NIG/802
Programmes d'appui au secteur de l'eau et
de l'assainissement au Niger

FICHE SYNTHÉTIQUE

Pays	Niger
Titre long du projet	<p>NIG/026 « Programme d'Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement, phase 3 » - 68,6 millions d'EUR (Luxembourg, Danemark)</p> <p>NIG/703 « Soutien au programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger dans le cadre du Programme sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement » - 15 millions d'EUR (Pays-Bas)</p> <p>NIG/802 « Soutien au Programme régional d'urgence d'aménagement d'infrastructures de proximité du G5 Sahel, composante Hydraulique et Assainissement (pilier 1) pour les zones Nord Tillabéry et Ouest Tahoua dans le cadre du Programme sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement » - 10 millions d'EUR (Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne, Pays-Bas)</p>
Titre court du projet	Programmes d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger
Code LuxDev	NIG/026, NIG/703, NIG/802
Version du rapport	Décembre 2022

NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'ÉVALUATION

Notation globale (efficacité)	<p>2,5 Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).</p>
Notation des autres critères d'évaluation	<p>Pertinence : 1,5 Cohérence : 2 Efficience : 2,5 Durabilité : 4</p>

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

LuxDev a suivi et mis en œuvre trois interventions pour lesquelles la société Artemis a été mandatée pour réaliser leur évaluation finale :

- **NIG/026** « Programme d'Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement, phase 3 » - prévu pour une mise en œuvre d'une durée de 75 mois sur un budget total de 68,6 millions d'EUR hors frais administratifs, dont une contribution du Luxembourg à hauteur de 42,8 millions d'EUR et du Danemark à hauteur de 25,7 millions d'EUR. L'intervention est ancrée au ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et développe une approche programme ; le ciblage des sites d'intervention est fait en fonction des besoins prioritaires identifiés ;
- **NIG/703** « Soutien au programme d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger dans le cadre du Programme sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement », prévu pour une mise en œuvre de 48 mois mais ayant démarré avec 12 mois de retard, sur un budget sectoriel complété de la contribution des Pays-Bas de 15,5 millions d'EUR ;
- **NIG/802** « Soutien au Programme régional d'urgence d'aménagement d'infrastructures de proximité du G5 Sahel, composante Hydraulique et Assainissement (pilier 1) pour les zones Nord Tillabéry et Ouest Tahoua, pour un budget total de 10 millions d'EUR, dont 8 millions par une contribution du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne et 2 millions d'EUR par les Pays-Bas. L'action était prévue pour une durée de 30 mois, après un avenant de 6 mois.

Les deux premiers programmes ont vu le jour pour renforcer la gestion des ressources en eau, soutenir l'accès accru des populations rurales aux services d'eau et assainissement et améliorer la résilience des moyens de subsistance à la variabilité climatique. Le troisième programme, NIG/802, a été spécifiquement conçu pour une zone en proie à une forte insécurité afin de permettre aux populations de ces zones d'accéder à l'eau et à l'assainissement. Les trois interventions évaluées viennent en appui au Programme sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement 2016-2030 du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. L'approche programme est déployée au travers d'un Mécanisme commun de Financement pour environ 90 % des fonds, et au travers de la régie pour les actions de renforcement de capacités.

Pour l'ensemble des trois interventions, l'évaluation a estimé le degré de réalisation des objectifs et résultats attendus, analysé les modalités de gestion et de suivi des interventions, fourni une appréciation sur base des critères standards d'évaluation du Comité d'Aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique, répondu aux questions spécifiques mentionnées dans les termes de référence et traité les thématiques transversales. Elle a fourni une appréciation qualitative et quantitative des résultats achevés en tenant compte des approches de chaque intervention.

Les programmes NIG/026, NIG/703 et NIG/802 tel qu'ils été élaborés, ont contribué à l'objectif général de « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». De plus, ils sont mis en œuvre dans le respect des cadres juridiques, institutionnels et programmatiques du Niger en respect au principe de l'alignement.

L'objectif spécifique de « contribuer à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous les usagers de l'espace rural et semi-urbain a été atteint, dans une certaine mesure, si on se réfère à ses deux indicateurs de mesure et aux données des rapports annuels du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. En effet, le taux d'accès des personnes vivant en milieu rural aux services basiques d'eau potable a significativement augmenté, passant de 20,95 % en 2018 à 49,1 % en 2021, après un léger recul entre 2020 (50,4 %) et 2021 mais dépassant la cible de 2021 (40 %). Les régions de Zinder, Tillabéri et Tahoua enregistrent de relativement bonnes performances concernant cet indicateur. Le taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement est quant à lui passé de 7,30 % en 2018 à 8,3 % en 2021 (pour une cible de 17,11 %) d'après l'enquête auprès des ménages de l'Institut national de la Statistique. Des disparités régionales sont relevées, avec une situation plus critique en matière de défécation à l'air libre sur les régions de Dosso, Tillabéri, Tahoua et Diffa, et avec des résultats pour l'accès au service d'assainissement basique et optimal plus satisfaisants sur Tillabéri, Tahoua et Diffa que sur Dosso.

Si quelques écarts sont constatés dans l'atteinte des cibles de l'objectif spécifique par rapport aux prévisions, en raison d'un manque de mobilisation de la contribution financière du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement au Mécanisme commun de Financement et des contraintes sécuritaires, l'on peut considérer que les interventions **ont significativement contribué à donner un coup d'accélérateur sur la composante eau potable mais ont eu peut-être moins de levier sur la composante assainissement**, qui elle-même ne constitue que 10 % de la part du budget du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Par rapport aux résultats des trois interventions :

RESULTAT 1 et 5 - amélioration de l'accès universel, équitable et à un coût abordable à l'eau potable en milieu rural et accès à l'eau potable pour les usagers de l'espace pastoral

Le niveau d'atteinte des indicateurs du projet est globalement satisfaisant pour le **NIG/802** avec notamment **85 % (8 500 sur 10 000 attendus) du nombre de ménages ciblés au total sur les trois années, nouvellement desservis par le service basique de l'eau potable**. Cela s'est réalisé annuellement de manière croissante de 2020 à 2022. Le projet a également atteint 96 % (55/57) de réalisation/réhabilitation de Équivalents Points d'Eau modernes.

Les **résultats des programmes NIG/026 et NIG/703** font état d'un total de 69 150 nouveaux ménages desservis en eau potable entre 2017 et 2021 pour une cible de 60 550 (taux de performance de 114 %). Le nombre de nouveaux usagers desservis par les Équivalents Points d'Eau modernes pastoraux réalisés ou réhabilités est de 5 550 pour une cible de 5 875, soit un taux de réalisation de 94,5 %. En tenant compte des données cumulées de l'indicateur « Nombre de Équivalents Points d'Eau modernes pastoraux réalisés ou réhabilités », le taux de réalisation passe à 99 %. La tendance globale est à la hausse depuis 2018 pour l'accès des ménages à l'hydraulique pastorale, mais un recul est à mentionner pour l'année 2021. L'année 2022 laisse espérer de bien meilleurs résultats.

RESULTAT 2 - amélioration de l'accès universel, équitable et abordable à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats

Pour le **NIG/802**, la quasi-totalité des latrines publiques prévues ont été réalisées dans des écoles, centres de santé et lieux publics (215 sur 217 – 99 %).

L'évaluation constate pour chacun des types d'infrastructure d'assainissement des programmes, le même rythme de réalisation. Une croissance a été observée de 2017 à 2020 puis une baisse en 2021. Au total 1 448 latrines publiques ont été réalisées dont 61 % dans les établissements scolaires. Les réalisations ont été multipliées par plus de 10 entre 2017 et 2021. D'après les données du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (rapports sur les indicateurs de 2021), la mise en œuvre de l'approche Assainissement total piloté par les Communautés en 2021 a permis de sensibiliser 3 575 067 personnes. L'évolution du nombre de nouvelles latrines publiques construites dans les écoles, les centres de santé et dans des lieux publics avec l'appui des deux programmes NIG/026 et NIG/703 montre une forte croissance entre 2017 et 2020, et un recul de 42 % entre 2020 et 2021. Les données cumulées témoignent de difficultés à atteindre les cibles fixées en matière d'assainissement.

RESULTAT 3 - connaissance, suivi et protection des ressources en eau

Entre 2017 et 2021, aucun inventaire n'a été actualisé sur les ressources en eau au niveau national (1 révision devait être faite entre 2017 et 2021). Concernant le nombre de réunions des Commissions régionales de l'eau et l'assainissement, la performance cumulée est de 120 % (44 réunions prévues entre 2017 et 2021 ; 53 réalisées).

RESULTAT 4 - la gouvernance, le renforcement des capacités nationales et la participation citoyenne du secteur sont renforcés

Pour le **NIG/802**, le niveau d'atteinte des indicateurs du projet est globalement satisfaisant avec cinq Plans locaux Eau et Assainissement élaborés et/ou mis à jour et en conformité avec le Programme sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement dans les régions d'intervention entre 2020 et 2022.

La politique sectorielle du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement n'a cependant pas été actualisée ni adoptée au niveau national (Programme sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement Résultat no. R1402) entre 2017 et 2022. Le Guide du Service public de l'eau est conforme et diffusé depuis 2019 ; le guide assainissement n'est pas encore conforme et diffusé en 2022. En ce qui concerne les textes d'application du Code de l'Eau : au démarrage des programmes, neuf textes étaient adoptés et il était visé d'en adopter un total de 17 d'ici 2022 soit huit de plus. En 2022, 13 ont été adoptés (donc quatre de plus). Le taux de performance cumulé est de 76,5 % (13 adoptés sur 17 ciblés). Cependant, les réalisations n'ont pas bougé depuis 2019.

Sur une échelle de 1 à 6, les critères d'évaluation du Comité d'Aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique sont notés et expliqués comme suit :



La notation globale est de 2,5 sur une échelle de 1 à 6, pour des résultats atteints voire au-dessus de la moyenne, des performances dans certains cas meilleures que prévues mais quelques possibilités d'amélioration.

La pertinence des programmes est notée 1,5 car les programmes répondent à des besoins prioritaires et sont alignés sur les politiques publiques du Niger. Toutefois, la mission d'évaluation a jugé insuffisantes les composantes ingénierie sociale, Gestion intégrée des Ressources en Eau et environnement de ces programmes.

La cohérence des programmes est notée 2 car les interventions sont mises en œuvre selon une approche programme et que l'existence du Mécanisme commun de Financement en tant qu'outil de financement de la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement a grandement contribué à la cohérence globale des interventions. Une meilleure mise en cohérence peut être toutefois attendue sur les thématiques transversales.

L'efficacité est notée 2,5 parce que les principaux résultats ont été atteints au regard des taux de réalisation satisfaisants concernant notamment l'accès aux services basiques d'eau et d'assainissement. À titre d'exemple, c'est la première fois en cinq ans que les indicateurs se sont améliorés dans la région de Tahoua. Des effets sont par ailleurs relevés sur les bénéficiaires grâce à l'amélioration de la disponibilité de la ressource en eau, avec des témoignages collectés. L'évaluation constate également que les programmes ont contribué à améliorer la cohésion sociale et à réduire les disparités. Des contraintes sont toutefois relevées : une limite à l'appropriation de la démarche l'approche Assainissement total piloté par les Communautés, une programmation financière limitée sur le volet Hygiène et assainissement et une limite à la prise en compte de l'environnement. De plus, les populations ont parfois des difficultés financières faisant qu'elles ne s'approvisionnent pas à la borne fontaine.

L'évaluation attribue une note **de 2,5 à l'efficience** des trois programmes au regard des frais alloués au fonctionnement, à l'organisation, à la gestion et aux rémunérations qui restent inférieurs à 10 % pour chacune des trois interventions, ce qui est globalement mieux que beaucoup de projets. Les trois interventions enregistrent de bons résultats, avec des moyens raisonnables gérés « en bon père de famille » même si quelques retards ont été notés dans la livraison des infrastructures et que la durée du Programme de Développement d'Urgence du G5 Sahel est jugée un peu courte.

La durabilité a obtenu une note de 4. L'évaluation constate une faiblesse de l'ingénierie sociale sur plusieurs volets, tels que le peu d'emphase sur la sensibilisation des populations et le renforcement de capacités des Associations des usagers du service public de l'eau, qui engendrent :

- des difficultés de recouvrement (les populations ne comprenant pas qu'on leur demande d'acheter l'eau, dans un passé récent gratuite) ;
- une limite à la cohésion sociale, certains ouvrages pastoraux étant réalisés sans accords sociaux.

Toutes les conditions ne sont pas non plus réunies pour permettre la durabilité des ouvrages et le renouvellement des équipements, ni une remise/reprise ou transfert aux Collectivités territoriales. Les capacités d'absorption locale du secteur privé n'ont pas été suffisamment prises en compte, or ces capacités sont limitées. Le prix de vente de l'eau est un élément clé pour la durabilité des bénéfices des interventions puisqu'il impacte le fonctionnement, le renouvellement, l'extension et la prise en charge du Service municipal Eau et Assainissement et du Structure d'Appui Conseil au Service public de l'Eau, mais toutes les conditions ne sont pas non plus remplies à ce niveau. Enfin, le contexte sécuritaire mérite quant à lui d'être mieux pris en compte pour adopter des stratégies de résilience, intervenir auprès des populations les plus vulnérables et sauvegarder les ouvrages.

Sur les questions spécifiques :

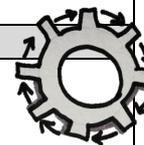
Par ailleurs, l'évaluation confirme que le **Mécanisme commun de Financement** qui est un mécanisme multi-bailleurs dont les modalités de fonctionnement sont alignées à l'approche programme et aux procédures nationales améliore l'efficacité et l'efficience de la coordination des interventions et la mobilisation des ressources. Le Mécanisme commun de Financement est un mécanisme fonctionnel (Comité de pilotage) et rapportage réguliers, suivi des recommandations des audits, déclinaison jusqu'au niveau régional, amélioration de la chaîne des dépenses publiques, etc.) qui tend vers une certaine maturité mais l'augmentation du financement interne et externe reste encore un défi, le système de suivi comptable et financier n'est pas encore totalement aligné, le système d'information peine encore à être opérationnalisé et la programmation budgétaire n'est pas totalement alignée sur les programmes nationaux.

Le renforcement des capacités a été assuré par des assistants techniques déployés au niveau central et en région, avec en complément une assistance technique perleée et deux contrat cadre passés avec des bureaux d'études pour la réalisation d'études et de formations, en plus des formations offertes et de l'appui à la mise en œuvre du Plan d'appui institutionnel du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Les Collectivités territoriales ont été renforcées dans la maîtrise d'ouvrage et les assistants techniques ont accompagné les communes dans la formulation de Plans locaux Eau et Assainissement, en plus de l'accompagnement dans la mise en place des Service municipal Eau et Assainissement. Les principales limites ont trait au manque de financement du Plan d'appui institutionnel, à l'insuffisance du suivi des résultats et des effets des actions de renforcement de capacités, et au développement de la Théorie du Changement qui ne semble pas avoir donné une impulsion supplémentaire aux effets des interventions. Le renforcement de capacités a mis l'accent sur le leadership du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement mais encore peu sur les autres acteurs (collectivités, associations d'usagers, secteur privé, etc.). Par ailleurs, les effets des actions de renforcement de capacités et le déroulement des actions en lui-même ne sont pas encore assez durables.

Par rapport aux thématiques transversales, en matière de **gouvernance pour le développement**, l'évaluation constate que le partage des responsabilités et de reddition des comptes de gestion technique et financière est bien compris dans les communes où tous les acteurs impliqués sont présents, les groupes vulnérables participent aux processus décisionnels grâce aux Associations des usagers du service public de l'eau et les ouvrages multi-villages contribuent à assurer une concertation. Cependant, l'évaluation constate une implication insuffisante des conseils régionaux. **En matière de genre**, les trois interventions ont contribué à l'autonomisation des femmes et des jeunes qui ont en charge le puisage de l'eau. Grâce aux adductions d'eau potable, ces deux groupes vulnérables ont pu accéder plus facilement à l'eau, ce qui leur a permis de disposer davantage de temps pour se consacrer à des activités économiques et sociales. L'accès à l'eau s'est également traduit par des économies en ressources financières qui peuvent être réinjectées dans les systèmes locaux de production. Les interventions n'ont cependant pas travaillé directement avec les autorités nationales en charge de promouvoir l'égalité hommes-femmes au Niger ni avec le ministère de la Santé. Toutefois, il a été difficile, pour la mission d'évaluation de mesurer véritablement les avancées du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en matière de genre, en dehors de quelques exemples relatifs à une meilleure participation des femmes aux activités du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. La cellule genre de ce ministère n'apparaît pas dans l'organigramme, manque encore de leadership et de ressources. Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques permettant la mesure du degré de prise en compte du Genre. Par rapport à **l'environnement et au changement climatique**, les orientations des programmes de la coopération Luxembourg-Niger sont en phase avec les axes stratégiques et les dispositions du pays, ainsi qu'avec les dispositions internationales. Des mesures ont été effectivement prises pour tenter le mix énergétique des adductions d'eau potable (solaire et thermique) et des formations ont été dispensées en matière d'environnement et de changements climatiques. Mais plusieurs limites sont relevées : une absence de traitement des déchets et boues de vidange, la non-réalisation d'études d'impact environnemental et social même pour les infrastructures pastorales, l'absence d'efforts spécifiques pour économiser la ressource en eau, l'absence de point focal environnement et changement climatique au ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et enfin aucune activité spécifique déployée pour arriver à une meilleure utilisation/gestion des ressources naturelles. Il n'y a pas d'indicateurs spécifiques permettant la mesure du degré de prise en compte de la dimension environnement.

Enfin, l'évaluation a formulé 15 recommandations dont huit d'ordre stratégique et sept d'ordre opérationnel. Pour chaque recommandation, les acteurs de mise en œuvre sont mentionnés, ainsi que le degré d'urgence de la recommandation et l'implication en mobilisation de ressources (techniques, financières, humaines).

Recommandations stratégiques	
1	<p>Accentuer le plaidoyer au niveau de l'État (ministère des Finances) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mieux respecter les engagements initiaux en matière de contribution au Mécanisme commun de Financement ; et • une stratégie de prise en compte des thématiques transversales dans le secteur.
2	<p>Faire un plaidoyer auprès d'autres partenaires techniques et financiers.</p> <p>Pour cela, plusieurs points seront certainement à discuter : des questions de conformité de procédures (partenaires techniques et financiers), des questions de stratégie d'appui aux collectivités (décentralisation) et de garanties de l'engagement de l'État (Mécanisme commun de Financement).</p>
3	<p>Améliorer l'ingénierie sociale : sensibilisation, mobilisation sociale, renforcement des capacités au moment de la conception des projets. Une approche orientée changement, avec implication de toutes les parties prenantes (représentants des communautés, des usagers, organisations de la société civile, secteur privé, etc.) devrait permettre d'avoir une Théorie du Changement et un programme intégrant cette composante de manière plus robuste.</p>
4	<p>Engager une réflexion stratégique sur le nexus humanitaire et une capitalisation sur les bonnes pratiques déployées dans le Sahel, de manière à être en mesure d'intervenir dans des zones d'insécurité.</p>
5	<p>Améliorer la prise en compte du volet assainissement dans les interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer le marketing de l'assainissement et l'accompagnement de l'approche Assainissement total piloté par les Communautés pour améliorer la durabilité des actions d'accès à l'assainissement ; • prévoir dans les prochains projets de former les maçons locaux et le secteur privé sur les équipements d'assainissement ; • <i>préalable</i> : continuer à améliorer l'accès à l'eau.
6	<p>Améliorer la fonctionnalité du Mécanisme commun de Financement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veillant à ce que les actions programmées dans le cadre du Mécanisme commun de Financement soient plus alignées au budget programme et puissent permettre de retracer les résultats ; • mettre en place un registre de suivi des recommandations des audits au fil du temps, en assurer un suivi au niveau du Comité de pilotage (pas uniquement de l'audit de l'année) et garantir la circulation de l'information et l'implication jusqu'au niveau des Directions régionales d'Hydraulique et d'Assainissement.
7	<p>Maintenant que le renforcement de capacités est stabilisé au niveau central (leadership ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement) et déconcentré, mettre l'accent sur la capacitation des autres acteurs, tels que : les Collectivités territoriales, les conseils régionaux, les communes, les associations d'usagers, le secteur privé, etc.</p>
8	<p>Améliorer la durabilité des interventions, ce qui signifie mieux former les Associations des usagers du service public de l'eau, assurer un meilleur recouvrement des revenus de la vente de l'eau, appuyer le développement du secteur privé grâce à la formation professionnelle pour permettre d'améliorer les qualifications des entreprises et garantir la bonne réalisation des dalles et des fosses en matière d'assainissement, améliorer la composante ingénierie sociale des programmes et assurer un meilleur marketing de l'assainissement.</p>
Recommandations opérationnelles	
9	<p>Améliorer le niveau de consommation des ressources mobilisées en levant les facteurs de blocages et les dysfonctionnements.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer les capacités à respecter les délais de traitement des dossiers de marchés publics ; • améliorer les capacités des entreprises attributaires des marchés pour réduire les délais exécution, améliorer la qualité des réalisations (liquidités, compétences existantes localement, contrôle qualité, formation des jeunes, etc.).
10	<p>Renforcer les capacités des Direction régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement en matière de passation des marchés et de supervision de l'exécution des travaux.</p>
11	<p>Favoriser un meilleur cadrage des rôles et responsabilités vis-à-vis de l'assistance technique.</p> <p>Modalités d'accompagnement, degré d'autonomie, charge de travail, relation de coordination / collaboration, équilibre de l'accompagnement au regard des besoins, etc.</p>



12	<p>Améliorer le dispositif de suivi et évaluation notamment intégrer des métadonnées directement dans la matrice de suivi-évaluation pour garantir la bonne compréhension, la précision et interprétabilité des données, veiller à expliquer les écarts, permettre des comparaisons entre les données en valeur absolue et les valeurs relatives, disposer d'indicateurs sensibles au genre et permettant de mesurer les effets sur les groupes vulnérables et de mesure de la prise en compte de l'environnement. Assurer à un meilleur stockage et partage de l'information de ce dispositif de suivi entre les acteurs des programmes, réfléchir à un dispositif renforcé qui améliore le pilotage stratégique et la capitalisation des bonnes pratiques, et enfin réfléchir à des indicateurs de résultats agrégeables pour analyser de manière complète le degré d'atteinte de l'objectif spécifique.</p>
13	<p>Adapter les contrats des bureaux d'études / entreprises à la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour qu'ils couvrent aussi la supervision durant toute la phase d'exécution des travaux (en effet, ce n'est pas du ressort de la Direction régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement d'assurer la supervision) ; • pour qu'ils intègrent une garantie suffisante pour le test des ouvrages ; • pour qu'ils intègrent une clause susceptible d'identifier / sanctionner les auteurs de complicités (imputabilité).
14	<p>Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de l'impact des actions de renforcement des capacités au niveau institutionnel : effets, réinvestissement des nouvelles connaissances, changements de comportements et de pratiques.</p>
15	<p>Améliorer les conditions de travail (santé, sécurité) des maintenanciers. Par exemple : fournir des kits de protection et respecter plus globalement les normes de l'Organisation internationale de Travail en la matière (Convention N°187).</p>